



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-410

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2022, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2022-410 *Règlement modifiant le Règlement numéro 83-04 Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie.*

Que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a notifié, le 16 février 2023, un avis attestant que le règlement numéro 2022-410 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 16^E JOUR DE FÉVRIER 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau

